

A I D E S F I N A N C I E R E S

	Conditions d'attribution	Où et quand retirer le dossier ? Où et quand remettre le dossier ?	Versement de l'aide
BOURSE NATIONALE	<ul style="list-style-type: none"> - selon le revenu fiscal de référence de l'année 2005 - selon les charges familiales (nombre d'enfants à charge,...) 	<p>A retirer auprès de l'établissement scolaire où est inscrit votre fils-fille.</p> <p>Il est à retourner à l'établissement scolaire le plus rapidement possible.</p>	<p>Vous recevrez à votre domicile une notification d'attribution (ou de non attribution) de la bourse si vos revenus sont trop importants) au mois de décembre. Si vous avez droit à cette bourse, le montant sera fractionné en 3 versements chaque trimestre à l'établissement scolaire et sera déduit sur chacune des factures trimestrielles.</p>
AIDE DEPARTEMENTALE à la SCOLARITÉ	<p>Elèves domiciliés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en Aveyron : selon les revenus de la famille - autres départements : s'adresser au Conseil Général de votre département 	<p>Auprès de la Mairie de votre commune de résidence.</p> <p>La date de remise des dossiers n'est pas identique selon les départements : date à demander en Mairie</p>	<p>Elle est directement versée sur le compte bancaire ou postal du responsable légal du jeune.</p>
BOURSE RÉGIONALE de 1^{er} EQUIPEMENT	<p>Attribuée sans condition de revenus aux élèves inscrits en 4^{ème} et 3^{ème} E.A., CAPA 1, BEPA 1, 1^{ère} Bac Professionnel</p>	<p>A retirer le jour de la rentrée scolaire auprès de l'établissement scolaire où est inscrit votre fils-fille. Ce dossier sera complété sur place (prévoir un relevé d'identité bancaire ou postal)</p>	<p>Au choix, elle est directement versée soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le compte bancaire ou postal du responsable légal du jeune, - sur le compte bancaire ou postal de l'élève majeur
AIDE INDIVIDUELLE au TRANSPORT SCOLAIRE	<p>Différentes selon les départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élèves domiciliés sur le département de l'Aveyron : <ul style="list-style-type: none"> • habiter à plus de 10 km de l'établissement scolaire • être élève interne - élèves domiciliés sur le département du Tarn : se renseigner auprès de la FEEDERTEP à Albi, - élèves domiciliés sur d'autres départements : se renseigner auprès de votre Conseil Général 	<ul style="list-style-type: none"> - Aveyron : auprès de la Maison Familiale Rurale le jour de la rentrée scolaire (prévoir un relevé d'identité bancaire ainsi qu'une enveloppe portant votre adresse et timbrée pour un envoi de moins de 20 g) - Tarn : à la FEEDERTEP à Albi - autres départements : au service des Transports du Conseil Général de votre département 	<p>Elle est directement versée sur le compte bancaire ou postal du responsable légal du jeune.</p>